



Genève, le 8 septembre 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du Département de la santé et des mobilités

Prise en charge des abonnements de transports publics: deux expertises confirment et documentent les effets attendus

Le département de la santé et des mobilités (DSM) publie deux rapports consacrés à la prise en charge par l'Etat des abonnements unireso des jeunes et des bénéficiaires AVS/AI. Le premier évalue les effets de la mesure sur les comportements de mobilité et le pouvoir d'achat des bénéficiaires; le second retrace la manière dont cette décision politique a été traduite en dispositif opérationnel. Les résultats confirment qu'en agissant directement sur le coût, cette mesure constitue un soulagement économique pour les ménages et double la fréquence d'usage des transports publics chez les bénéficiaires.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, la loi 13488 prévoit la prise en charge intégrale du prix des abonnements unireso pour les jeunes de 6 à 24 ans domiciliés ou en formation à Genève, sous condition de formation ou de revenu, et de la moitié du prix pour les bénéficiaires de prestations AVS/AI domiciliés dans le canton. L'objectif de la loi partait d'une volonté gouvernementale assumée: améliorer le pouvoir d'achat en permettant la facilité financière d'accès au titre de transport pour les personnes concernées par la mesure.

Ce dispositif tarifaire étant d'une ampleur inédite en Suisse, le DSM a décidé, dès son adoption en mai 2024, de la doter d'un dispositif d'évaluation. Une étude longitudinale a ainsi été menée pour en mesurer les impacts dans le temps.

Un usage des transports publics plus fréquent

L'enquête d'impact a été conduite par un collectif réunissant le Laboratoire de sociologie urbaine (LASUR) de l'EPFL, les Transports publics genevois et le bureau Mobil'homme, mandatés par le DSM et la Fondation Modus. Elle repose sur deux vagues d'enquête auprès des mêmes personnes, en décembre 2024 puis en décembre 2025, complétées par trente entretiens approfondis. Avec plus de 6000 répondants, cette enquête est deux fois plus étendue que les études comparables menées à ce jour.

L'étude démontre une augmentation de l'usage des transports publics chez les personnes ayant bénéficié d'une prise en charge de leur abonnement. La part des bénéficiaires qui utilisent les transports publics tous les jours gagne 18 points de pourcentage, passant de 19% à 37% en une année, soit une augmentation relative d'environ 95%. Quant à la part des transports publics pour les déplacements liés au travail ou aux études, elle double et passe de

23% à 46%.

Un transfert des modes de transport individuels vers les transports collectifs

Selon l'EPFL, un tiers des personnes nouvellement abonnées déclarent utiliser moins souvent la voiture qu'un an auparavant, cette proportion atteint presque la moitié (40 à 46%) des usagers quotidiens de voiture avant la mesure. 36% des jeunes utilisant la voiture 2 à 3 fois par semaine en 2024 déclarent ne l'utiliser plus qu'une fois par semaine en 2025; et 43% des seniors sont passés d'un usage de la voiture tous les jours ou presque à plus que 2 ou 3 fois par semaine entre 2024 et 2025.

Un soulagement économique effectif

Chez les bénéficiaires de plus de 65 ans, 45% de l'économie réalisée est réaffectée aux dépenses courantes, attestant ainsi d'un effet concret sur le pouvoir d'achat. L'enquête montre par ailleurs que 38% des 18-24 ans déclarent être limités financièrement dans leurs déplacements. Dans cette catégorie d'usagers, dont beaucoup dépendent de leurs parents pour financer leur abonnement, la mesure a surtout transformé la perception d'une dépense déjà consentie, tout en nourrissant une logique de rentabilisation qui intensifie l'usage des transports publics.

Une volonté de transparence et de répliquabilité

Répondant au souhait du DSM de documenter la mesure afin qu'elle puisse servir à d'autres collectivités, le second rapport, établi par le bureau Mobil'homme en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage, détaille la mise en œuvre de la loi durant les sept mois qui séparent son adoption et son entrée en vigueur.

Ce rapport présente l'origine de la mesure, les options examinées, les arbitrages rendus, ainsi que les obstacles rencontrés. Il retrace également les principales étapes de la mise en œuvre, en suivant les quatre chantiers menés de front: l'élaboration du cadre réglementaire et de la directive d'application, la conception du dispositif de vente et de mise à disposition des abonnements, la stratégie de communication déployée et la construction du dispositif d'évaluation.

Un bilan annuel 2026 du dispositif sera publié au premier trimestre 2027.

Liens vers les rapports

- Enquête d'impact de la prise en charge des abonnements Unireso par l'Etat de Genève
- Mise en œuvre de la loi 13488 de prise en charge partielle ou totale des abonnements de transports publics unireso par l'Etat de Genève
- Bilan annuel 2025 | [ge.ch](https://www.ge.ch)

Pour toute information complémentaire: M. Sébastien Deshusses, responsable de l'information et de la

communication, OCT, DSM, T. 078 623 54 65 ou Mme Stéphanie Araujo-Placido, chargée de communication, OCT, DSM, T. 078 344 12 53.